

L'an 2015, le vendredi 5 juin à 20h00, les conseillers municipaux se sont réunis en mairie, sous la présidence de Mr Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 1<sup>er</sup> juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15

**Présents** : JL ABRAHAM, E PISKULA, ML MARLIOT, MD CACHEUX, S FIEVET, C DELOBELLE, M FERCOQ, S HOTTON, S FAUQUEUX, T WALEMME, A HEGO et JM TORDOIT.

**Procuration** : D URBANIJA et F BRICOUT procurations respectives à JM TORDOIT et TH WALEMME

**Absente excusée**: F COGNET

MD CACHEUX est nommée secrétaire de séance.

### **CITOYEN D'HONNEUR**

Mr Philippe RAOULT de Cambrai, ayant contribué depuis plus de 8 mois à sortir de l'oubli un pan de l'histoire locale en racontant l'aventure du ballon monté «Le Washington » dans un fascicule disponible à la bibliothèque, Mr le Maire propose de lui attribuer le titre de citoyen d'honneur de la commune de Carnières pour le travail réalisé, ses recherches, sa persévérance, sa passion communicante de l'histoire au profit de notre commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

### **UNE JOURNEE A LA MER**

Mr le Maire propose à l'assemblée de mettre un car à disposition pour passer une journée à BERCK, le dimanche 2 ou 9 août.

La société FINAND présente un devis de 791€00ttc pour un départ de Carnières à 8h30 avec un retour vers 21h30.avec des heures supplémentaires facturées à hauteur de 26€ttc.

Selon le nombre d'inscrits il pourra être fait appel à un second bus.

Le prix demandé aux personnes intéressées sera de 5€00 pour les carniérois et de 10€00 pour les extérieurs.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

### **INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR**

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à mandater la somme de 206,61 € à Monsieur Vincent HODENT, trésorier de Cambrai Banlieue-Est, au titre de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargé des fonctions de Receveurs des communes et Etablissement Publics Locaux, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours.

### **CONTRAT CUI**

Le contrat d'Emmanuel MILLOT, après renouvellement, arrive à terme le 30 juin 2015 Pôle Emploi offre la possibilité de bénéficier d'un nouveau contrat à attribuer à une autre personne.

Compte tenu de la surcharge de travail par l'entretien des bâtiments, monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter un nouveau contrat sachant qu'il sera d'une durée d'un an avec possibilité ou pas de renouvellement et que sa prise en charge par l'état sera de 65%.

A l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat. qui commencera le 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour se terminer le 30 juin 2016.

### **CONVENTION TONTE AU HAMEAU DE BOISTRANCOURT 2015**

Monsieur le Maire présente la convention proposée par l'EURL « les Jardins du Faubourg » à Boussières en Cambrésis pour la tonte des trottoirs et massifs du hameau de Boistrancourt.

La prestation se monte à 34€75 ht de l'heure

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par l'EURL « Les jardins du Faubourg ».

## **REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Compte tenu de l'impact positif sur la diminution de la vitesse dans la rue de Boussières suite à l'implantation de feux comportementaux, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de solliciter auprès du Conseil Départemental du Nord une subvention au titre de la répartition des amendes polices de l'année 2014 pour la pose de tels feux en vue de faire ralentir les voitures rue de Caudry.

A l'unanimité, les conseillers municipaux autorisent Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et à réaliser les formalités nécessaires.

## **MAINTENANCE DU PARATONNERRE**

Le contrat de maintenance du paratonnerre situé sur la Tour est arrivé à son terme. La société LEPERS et Frères basée à Dompierre sur Helpe propose de le renouveler pour une période 5 ans à compter du 1 janvier 2016 moyennant un prix de 120€00ht. Cette redevance sera ferme la première année et réajustée annuellement en fonction des conditions économiques connues sur les indices des Salaires des Industries Mécaniques et Electriques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la Société Lepers et Frères.

## **FOND DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES**

L'article 144 de la loi de finance pour 2012 a créé le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. L'intercommunalité du Caudrésis-Catésis étant bénéficiaire de cette ressource, elle a opté pour une répartition dérogatoire dite « libre » vers ses communes membres. Pour cela des délibérations concordantes doivent être prises avant le 30 juin de l'année précédente par l'organe délibérant de l'EPCI statuant à la majorité des deux tiers et par l'ensemble des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple.

Mr le Maire propose au conseillers municipaux de bien vouloir entériner la délibération de l'intercommunalité du Caudrésis-Catésis, délibération datée du 15 avril 2015 proposant de figer à hauteur de 325 137€ la part du FPIC qui sera reversée aux communes étant précisé que la montant versé à chaque commune sera identique à celui versé en 2014.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal entérinent la délibération du 15 avril 2015 prise par les conseillers communautaires

## **CONVENTION IFAC CLSH 2015**

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux des éléments de cette convention à savoir :

- la Part fixe sera de 8,50 € par jour, par enfant
- la part variable sera de 5,30 € par jour, par enfant
- le coût d'un animateur supplémentaire pour l'accueil sera facturé sur la base de 12,00 € de l'heure
- la mise à disposition, pour la durée du Centre, d'animateurs par la commune se fera sur la base de 1.500,00 € qui viendront en déduction du montant à régler, à l'IFAC.
- A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Mr le Maire à signer cette convention.

## **TAXE D'AMENAGEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

CREDIT A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	I	10	10226	OPFI	Taxe d'aménagement	20 000,00

CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	I	23	2315	OPFI	Installations, matériel et outillage techniques	-20 000,00

## **CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le département du Nord et la commune de Carnières conviennent de réaliser une convention relative aux travaux de réalisation de trottoirs et de pose de feux tricolores « intelligents » et à leur entretien ultérieur sur la RD 113 dite « rue de Boussières entre les PR 4+0818 et 5+0119.

Mr le Maire expose les modalités de cette convention aux membres du conseil municipal qui l'autorisent, à l'unanimité, à la signer.

## **SITUATION FINANCIERE**

A ce jour les dépenses communales se chiffrent à 471.927€41 pour 979.245€68. Mr le Maire précise que les travaux de la rue de Boussières et l'emprunt de 600.000€, souscrit sont intégrés

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mr DELOBELLE demande :

Ce qu'il advient de l'emprunt DEXIA et quel a été le montant de l'annuité de remboursement pour cette année. ?

Mr le Maire lui répond que son montant était approximativement de l'ordre de 24.000€ et que le dossier serait revu lors d'un prochain conseil

Qu'en est-il du loyer du « Point Chaud » ?

Mr le Maire confirme que le « Point Chaud » payera un loyer à partir de septembre 2015 soit un an après son ouverture comme cela avait été indiqué dès le départ mais que le montant de celui-ci n'a pas encore été évoqué

Il évoque également le fait que certains enfants quitteraient l'école communale à la rentrée scolaire pour une autre école.

Mr le Maire lui indique qu'effectivement un petit nombre d'enfants 5 voire 6 quitteraient l'école pour des raisons familiales (déménagement, changement de nourrice...)

Mme HEGO en profite pour annoncer l'arrivée d'un directeur à la rentrée de septembre et de deux nouvelles enseignantes ce qui portera un effectif renouvelé à 50% avec le souhait de ne plus vivre une année scolaire comme celle qui se termine (absences non remplacées)

La séance est levée à 22h15